

Tignes (Savoie)

Week-end de cohésion pour les apprentis marins de la PMM



Les apprentis marins au poste de montagne du 13^e bataillon de chasseurs alpins à Tignes.
Photo PMM-Chambéry

Vingt jeunes Savoyards, âgés de 16 à 21 ans, ont fait choix de consacrer en parallèle à leur année scolaire un samedi sur deux à la découverte de la marine nationale dans le cadre de la Préparation militaire marine (PMM). Cette formation intègre des cours sur la défense nationale, les missions de la marine, la navigation, la formation militaire... ainsi qu'une semaine d'immersion pendant les vacances scolaires au sein de la base navale de Toulon sur l'un des navires de la "Royale".

Loin des côtes, les jeunes marins savoyards apprennent aussi à évoluer dans un environnement interarmées. Le centre de Préparation militaire marine de Chambéry étant basé au groupement de Gendarmerie mobile de Bassens et est également soutenu par le 13^e bataillon de chasseurs alpins à Barby.

Du 27 au 29 octobre, les apprentis marins de la promotion 2023-2024 ont vécu à l'heure d'un week-end de cohésion au poste de montagne du 13^e ba-

taillon de chasseurs alpins à Tignes. Au programme de ce premier temps fort, destiné avant tout à éprouver l'esprit d'équipage, essentiel à tout marin, des activités rythmées et variées : cérémonie des couleurs, matelotage en équipe, (ensemble des tâches réalisées par les marins à bord), cours théorique de navigation, randonnée, sport, marche en montagne... mais aussi apprentissage des rudiments des savoir-faire militaires notamment la prise de quart de nuit.

Haute-Savoie

Pacs : les modalités pratiques

Les missions du tribunal d'instance en matière de Pacte civil de solidarité (Pacs) ont été transférées à l'officier d'état civil de la mairie : conclusion, modification et dissolution de Pacs.

► Avant le 1^{er} novembre 2017, pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs, les partenaires ayant leur résidence commune en France devaient s'adresser soit au tribunal d'instance compétent

du lieu de la résidence commune, soit à un notaire.

► Depuis le 1^{er} novembre 2017, il faut s'adresser soit à la mairie (commune de résidence), soit à un notaire.

► Il n'est plus possible d'enregistrer un Pacs auprès du tribunal d'instance.

Modifier ou dissoudre un Pacs

► Si le Pacs a été initialement enregistré auprès du tribunal d'instance (cas des Pacs conclus avant le 1^{er} novembre 2017 uniquement) : s'adresser à l'état civil de la commune du lieu du greffe du tribunal d'instance où a été enregistrée la convention initiale.

► Si le Pacs a été initialement enregistré devant la mairie (cas des Pacs conclus à partir du 1^{er} novembre 2017 uniquement) : il convient de s'adresser à la même mairie.

► Si le Pacs a été initialement enregistré devant le notaire : il convient de s'adresser à ce notaire.

AVIS Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Avis au public Modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme

Le public est informé que par arrêté municipal N° 74/23 du 18 septembre 2023, le Maire a prescrit la modification simplifiée n° 2 du PLU de La Chapelle d'Abondance et que le conseil municipal a délibéré le 28 octobre 2023 sur les conditions de la mise à disposition du public.

La modification simplifiée porte sur l'évolution de divers secteurs soumis à OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) : optimisation des OAP 1 Sous le Pont, OAP 3 La Chapelle Village et OAP 4 Au Rys et optimisation du règlement graphique et écrit ;

Les modalités de mise à disposition sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier qui comprend le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

- Un registre sera ouvert afin que le public puisse consigner ses observations. Il accompagnera le dossier de modification simplifiée ;

- Le dossier et les pièces qui l'accompagnent sont mis à disposition du 15/11/2023 au 15/12/2023 en mairie de La Chapelle d'Abondance, ouverte du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00.

- Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la commune de La Chapelle d'Abondance (www.mairielachapelledabondance.com).

- Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations en adressant un courrier par voie postale à l'attention de Monsieur le Maire de La Chapelle d'Abondance, Mairie, 18 Route de Savoie, 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE, ainsi que par courrier électronique à l'adresse : urbanisme@mairielachapelledabondance.fr en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée n°2 du PLU de La Chapelle d'Abondance ».

Cet avis sera consultable à la mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.

Le Maire, Gérald DAVID-CRUZ

375297300

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALEVE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Sébastien JAVOQUES - Président
Maison Intercommunale Cécile Bocquet
160 Grande Rue
74930 REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 46 14
SIRET 24740058300057

Référence acheteur : 2023-007

L'avis implique un marché public

Objet : La présente consultation a pour objet la Fourniture d'un camion destiné à réaliser l'ensemble des missions inhérentes aux services techniques intercommunal.

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Fourniture d'un camion de voirie 3.5T

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique de l'offre
60% Prix

Remise des offres : 30/11/23 à 14h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 31/10/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mp74.fr>

375315600

Euro Legales
Marchés publics
Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ **VAUCLUSE**

Président : Philippe Carli
Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social :
650 route de Valence
38913 Veurey Cedex
Principal actionnaire :
EBRA 99,99%

Direction générale et Direction de la rédaction
Centre de presse
650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 85 80 20
ledauphine.com
Publicité : EBRA MEDIAS RHÔNE-ALPES PACA
Commission paritaire n° 04 26 C 83387
ISSN : Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré – Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées : 83.5%.
Eutrophisation : P Tot 0.01 Kg/tonne de papier.

Audience mesurée par :